

Rennes, le 25 janvier 2020

Appel aux électrices et électeurs des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020

Mesdames, Messieurs,

5,1 % de la population de la Bretagne parlent le gallo, soit environ 195 000 locuteurs.
9,6 % de la population de la Bretagne comprennent le gallo, soit environ 368 000 personnes.

A l'occasion des élections municipales et communautaires de 2020, nous vous appelons à interpeller les candidat(e)s pour leur demander de prendre des engagements en faveur de la langue gallèse dans leur programme.

Les niveaux municipal et communautaire sont les plus proches des habitants et sont donc très pertinents par l'action en faveur de la langue gallèse. Prendre en compte le gallo c'est entre autre:

- reconnaître, respecter, affirmer un des éléments constitutifs de l'identité de la commune / du territoire,
- consolider la cohérence entre les générations,
- consolider la cohérence entre anciens et nouveaux habitants,
- participer à la pérennité de la langue en lui donnant une place dans la vie de la cité et en facilitant l'usage, la transmission ou l'apprentissage, ...

Un des moyens pour la mise en place de mesures en faveur du gallo est la signature de la Charte « du Galo, dam Yan, dam Vèr ». 29 communes de Bretagne sont déjà signataires. Ce dispositif s'adapte aux différentes situations locales et est progressif. Toutes les communes peuvent donc signer la Charte. Demandez aux candidat(e)s de s'engager à la signer une fois élu(e)s.

L'Institut du Galo est à votre disposition pour toute information complémentaire sur le gallo et la Charte « du Galo, dam Yan, dam Vèr ».

Mesdames, Messieurs par votre vote vous avez le pouvoir de (re)donner à la langue gallèse la place qu'elle mérite dans la vie de la cité. Alors, interpellez les candidat(e)s et demandez-leur de s'engager pour le gallo !

Raphaël Gouablin, Jean-Luc Ramel
Co-présidents de l'Institut du Galo